



# BULLETIN MUNICIPAL

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 16 mars 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 mars 2018 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, FERRIERE, FRANCELLE.

Absents excusés : MM Yves THIEBAUT donnant procuration à M. André SCHLECHT

Frédéric MARTIN donnant procuration à M. Patrick FEUILLET

Denis PREVOST donnant procuration à M. Pascal BON

Philippe LAURENT donnant procuration à Mme Séverine BERNA

Absent non excusé : Didier DRAPIER

Le Maire fait part de lettres de remerciement reçues en Mairie.

Le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : demandes de subventions (aménagement de la rue Gambetta, remplacement des photocopieurs, remplacement du four de la cantine).

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1) **Aménagement de la rue Gambetta** : Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'apporter des précisions à la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 février 2017.

Il est rappelé que l'aménagement de la rue Gambetta - RD 34, prévue cette année, depuis l'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour avec les rues du Maréchal FOCH et Georges CLEMENCEAU, présente un projet de création de deux plateaux en traverse d'agglomération, à savoir :

- Un premier plateau en carrefour avec la Cité Gambetta,
- Un second plateau en carrefour avec les rues FOCH et CLEMENCEAU.

Cet aménagement sera l'occasion de conforter et sécuriser le cheminement des piétons, de réduire les vitesses de circulation, de créer des espaces de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'Etat, au titre des amendes de Police, une subvention pour l'aménagement de la rue GAMBETTA.

2) **Remplacement des photocopieurs de la Mairie et de l'école** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, du Conseil Départemental pour le remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école, une subvention de 30% au titre du CDDL.

Autres financements sollicités : DETR 20 % sur la base d'un montant de 6 880 € HT

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

3) **Remplacement du four de la cantine** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, du Conseil Départemental pour le remplacement du four de la cantine une subvention de 30% du montant hors taxes des travaux (2 884 €).

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

## **I - MODIFICATION DU STATUT DU SIDEN-SIAN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

## **II - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le contrat d'entretien de la chaudière de l'école avec la société Engie Home Services arrive à échéance au 31 mai 2018 et qu'il convient de délibérer sur son renouvellement.

L'avenant de reconduction du contrat est proposé pour un montant de 522,75 € HT (référence prix 2017 sans revalorisation pour l'année 2018).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le renouvellement de ce contrat avec la société Engie Home Service et autorisent le Maire à signer tout document relatif à cet effet.

## **III- MOTION CARTE JUDICIAIRE**

A l'unanimité, les membres du Conseil rejettent le projet de création d'un seul tribunal départemental, sont opposés aux préconisations du rapport RAIMBOURG-HOUILLON et portent une motion pour sauvegarder un tribunal de pleine compétence à Saint Quentin.

## **IV - REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que les contrats de maintenance des photocopieurs de la mairie et de l'école avec la société CHAMPAGNE REPRO arrivent à échéance et qu'il convient de délibérer sur leur renouvellement.

Il est précisé que des devis ont été reçus en mairie mais ceux-ci manquent de précisions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **V - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du budget primitif 2018 du budget annexe de la gendarmerie, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

Le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2017 pour les dépenses d'équipement sont de 5 000 €, que le quart de ces crédits représente donc 1 250 €.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater des dépenses suivantes avant l'adoption du budget de l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les chapitres et pour les montants précisés ci-dessous :

Chapitre 21 : 1 250,00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

## **VI - PARTICIPATION AUX ALSH DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT**

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise pour une participation financière de la commune à l'organisation des Centres de Loisirs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les participations proposées et limite le montant maximum par enfant à 130 €, le décompte sera fait au prorata du nombre de jours de présence.

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Pour un enfant     | 4,00 € par jour |
| Demi-journée       | 0.90 € par jour |
| Journée sans repas | 2.30 € par jour |

## **VII - MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Arrivée de Monsieur Frédéric MARTIN en cours de séance qui prend donc part aux votes à compter de ce point.

Vu les résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves en janvier 2018 (81,5% pour le retour à la semaine de 4 jours)

Vu la décision du conseil d'école, réuni en date du 22 février 2018, émettant un avis favorable pour le retour à la semaine des 4 jours pour la rentrée scolaire prochaine,

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite modifier la semaine d'école et les horaires à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, à savoir :

|   | Horaires du matin |               | Horaires de l'après-midi |               |
|---|-------------------|---------------|--------------------------|---------------|
|   | Début de classe   | Fin de classe | Début de classe          | Fin de classe |
| <b>Lundi, Mardi<br/>Jeudi, Vendredi</b> | 9h00              | 12h00         | 13h45                    | 16h45         |

Et autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

## **VIII - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017 (commune-gendarmerie-lotissement)**

### **Gendarmerie :**

**Fonctionnement** : Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 106 912,10 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 65 110,80 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 41 801,30 €

**Investissement** : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 774,00 €

**Récapitulatif** : Le résultat est donc en excédent : 41 801,30 – 1 774 = 40 027,30 €

**Lotissement :**

**Fonctionnement** : Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 228 657,54 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 174 256,61 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 54 400,93 €

**Investissement** : Le montant des recettes d'investissement s'élève à 56 447,27 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 55 603,36 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent d'investissement de 843,91 €

**Récapitulatif** : Le résultat est donc en excédent :  $54\,400,93 + 843,91 = 55\,244,84$  €

**Commune :**

**Fonctionnement** : Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 913 706,90 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 de 313 588,58 € pour un total de recettes cumulé de 1 227 295,48 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 744 489,87 € (hors virement à la section d'investissement)

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 482 805,61 €

**Investissement** : Le montant des recettes d'investissement s'élève à 202 771,88 €

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 226 946,97 € auquel s'ajoute le solde négatif des restes à réaliser pour 2018 : 132 650,38 € (opérations engagées mais non réalisées) pour un total de dépenses cumulées de 359 597,35 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un déficit d'investissement de 156 825,47 €

**Récapitulatif** : Section de fonctionnement + 482 805,61 €

Section d'investissement - 156 825,47 €

Résultat + 325 980,14 € (excédent)

A ce résultat s'ajoutent des opérations extra budgétaires pour un montant 1 961,22 € (excédent du budget perception 2016 non affecté). L'excédent réel 2017 est donc de  $325\,980,14 + 1\,961,22 = 327\,941,36$  €.

Les conditions de fonctionnement ont été satisfaisantes en 2017 et le résultat de l'exercice laisse apparaître un excédent conforme aux prévisions budgétaires avec des investissements modérés.

Cette gestion saine de la Commune permet ainsi d'envisager un autofinancement intéressant afin de réaliser des opérations d'investissement programmées depuis plusieurs années et qui contribuent au bien être des administrés et à l'attractivité de la Commune.

Décision prise à l'unanimité.

## **IX - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017 (commune-gendarmerie-lotissement)**

Reversement de l'excédent 2017 du budget annexe de gendarmerie au budget principal.

Le Maire informe de la possibilité de reverser l'excédent du budget annexe de la gendarmerie au budget principal de la Commune.

Constatant que le compte administratif 2017 du budget annexe de la gendarmerie fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40 027,30 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reverser cette somme au budget principal de la Commune section fonctionnement.

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part de la modification du nom de la section locale des Anciens Combattants. Désormais la commune de Moÿ est associée à celle de Brissy.

Dans le cadre de la MSAP (Maison des Services Au Public) située dans le bureau de la poste de Moÿ, un agent se tiendra à disposition à compter du 1<sup>er</sup> avril pour aider les personnes dans leurs démarches auprès des services publics (Pôle Emploi, CARSAT, CAF, Impôts ...) à certaines heures quelques matinées par semaine.

## **TRAVAUX DU CONSEIL**

|                     |  |
|---------------------|--|
| Jeudi 25 janvier    | Réunion maison de santé                    |
| Vendredi 26 janvier | Réunion Union des maires                   |
| Vendredi 9 février  | ECAA rue Gambetta                          |
| Mercredi 14 février | Centre Social                              |
| Mardi 27 février    | Commission travaux                         |
| Vendredi 2 mars     | ECAA rue Gambetta                          |
| Mercredi 7 mars     | Réunion lotissement                        |
| Jeudi 8 mars        | Réunion UNC                                |
|                     | Commission travaux                         |
|                     | Commission finances                        |
| Vendredi 9 mars     | Commission impôts                          |
| Mardi 13 mars       | Commission MoyQuand                        |
| Mercredi 14 mars    | Commission 11 novembre 2018                |
| Jeudi 15 mars       | CDPPT MSAP (Maison des Services Au Public) |

*Les deux agents recenseurs, Mme HUBEAU et Mme BRODZIAK remercient les habitants de la Commune pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur passage pour le recensement.*